# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Mercredi 15 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 031-213100662-20260415-DEL2026024-DE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 15 avril 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 02 avril 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

**Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRIPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Elodie PEREZ, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Monsieur Manuel DEFORES , Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER.

**Absents avec pouvoir** :

Madame Alicia RIEU à Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Cédric MAUREL, Monsieur Anthony BLOYET à Madame Françoise OLIVE, Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Filiz KWIATKOWSKI.

**Secrétaire de séance** : Madame ANDREU Véronique

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

## 2026-024 – FINANCES : Approbation Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Monsieur le Maire,

| ADOPTE | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Votants : 27 | Abstentions : 0 | Exprimés : 27 | Pour : 27 | Contre : 0 |

La Commune de Bessières dispose d'un règlement financier et budgétaire initialement adopté par délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-1 du Code général des collectivités territoriales et aux exigences de la loi de finances 2026, le règlement a été révisé afin d'intégrer les nouvelles obligations légales en matière de sincérité, de transparence et de contrôle budgétaire. Le texte actualisé encadre l'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget communal, conformément aux principes budgétaires fondamentaux (annualité, universalité, unité et équilibre) et à l'instruction comptable M57, sécurisant ainsi juridiquement l'ensemble des opérations financières de la collectivité.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 031-213100662-20260415-DEL2026024-DE

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier (RBF) annexé à la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants(es) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire

COMMUNE DE BESSIERES
Haute-Garonne

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :